

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00501
Numéro SIREN : 429 320 922
Nom ou dénomination : BMA

Ce dépôt a été enregistré le 19/01/2022 sous le numéro de dépôt B2022/002233

Ludovic BOULLE
Anne GUILLEMIN
Jérôme LECLERCQ
Julien MASSA
Jean de MILLY

BMA

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 Euros

Siège social : Immeuble le Mercure
94, rue Servient
69003 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de la société BMA,

| Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BMA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 27 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

| Fondement de l'opinion

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

MÂCON - Siège Social
Espace d'activités de Sennecé
644, rue des Grandes Teppes
71000 MÂCON
Tél : + 33 3 85 36 84 84
Fax : + 33 3 85 36 84 50
contactmacon@andre-legroupe.com

CHAROLLES
5, place Charles le Téméraire
71120 CHAROLLES
Tél : + 33 3 85 24 29 10
Fax : + 33 3 85 24 29 11
contactcharolles@andre-legroupe.com

CHALON SUR SAÛNE
3, avenue de Chalon
71380 SAINT MARCEL
Tél : + 33 3 58 09 80 94
Fax : + 33 3 85 36 84 50
contactchalon@andre-legroupe.com

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

| Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude exposée dans la note « Complément d'information relatif au bilan, état des provisions » de l'annexe des comptes annuels concernant les provisions pour risques liés à des litiges.

| Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Valorisation des travaux en cours

L'annexe dans sa partie « Complément d'informations relatif au bilan » inclue des notes « Evaluation des produits et des encours » et « Dépréciation des stocks » qui décrivent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des travaux en cours.

Nos travaux ont principalement consisté à apprécier le caractère approprié de ces règles et méthodes, à en vérifier, par sondages, la correcte application et, pour ce qui concerne les dépréciations, à apprécier leur caractère raisonnable des estimations effectuées.

| Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion, arrêté le 22 juin 2020 et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

| Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la société.

| Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Mâcon, le 23 juin 2020

FOGEX SAS
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de DIJON


Jérôme LECLERCO

ANNEXE AU RAPPORT

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BMA
94 rue Servient
Le Mercure
69003 LYON

*Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2019 au 31/12/2019*

Activité principale de l'entreprise : EXPERTISE COMPTABLE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal
- Le dossier de gestion

Fait à LYON
Le 23/06/2020

BMA
94 RUE SERVIENT
69003 LYON
04 72 83 94 83

SOMMAIRE

	Pages
COMPTES ANNUELS	
- Analyse de votre entreprise	1
- Bilan, Indicateurs financiers	2
- Bilan actif-passif	3 et 4
- Compte de résultat	5 et 6
- Annexe	7 à 16
- Détail des comptes bilan actif passif	17 à 20
- Détail Compte de résultat	21 à 24
- Annexe à la liasse fiscale	25 à 29
DOSSIER FISCAL	
- Liasse 2065	30 et 31
- Liasse 2067	32
- Liasses 2050 à 2059-F	33 à 52
DOSSIER DE GESTION	
- Bilan synthétique	53
- Détail bilan synthétique	54 à 57
- Soldes intermédiaires de gestion	58
- Détail Soldes intermédiaires de gestion	59 à 61
- Equilibre financier	62
- Tableau de financement	63 et 64
- Du résultat à la trésorerie	65
- Ratios	66

BMA

94 rue Servient
Le Mercure
69003 LYON

COMPTES ANNUELS

BMA
94 RUE SERVIENT

69003 LYON
04 72 83 94 83

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	14 387	14 387		2 461	2 461	100.00
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	162 732	141 048	21 684	37 958	16 274	42.87
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	36 837	36 029	808	2 033	1 225	60.25
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations				9 600	9 600	100.00	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	15		15	15			
Prêts							
Autres immobilisations financières	457		457	457			
Total II	214 428	191 464	22 964	52 524	29 560	56.28	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services	320 047	27 728	292 319	345 736	53 418	15.45
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	877 428	222 314	655 115	517 843	137 271	26.51
	Autres créances	68 397		68 397	51 221	17 175	33.53
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	348 454		348 454	200 329	148 125	73.94	
Charges constatées d'avance (3)	11 227		11 227	8 007	3 220	40.22	
Total III	1 625 552	250 042	1 375 511	1 123 136	252 374	22.47	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 839 981	441 506	1 398 475	1 175 661	222 815	18.95	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

457

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 40 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	40 000		40 000			
	Réserves						
	Réserve légale	4 000		4 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	675 616		714 762		39 146	5.48
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	142 866		39 146		182 013	464.96
Subventions d'investissement Provisions réglementées							
Total I	862 482		719 616		142 866	19.85	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	100 000		101 807		1 807	1.77
	Total III	100 000		101 807		1 807	1.77
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	205		621		416	67.00
	Emprunts et dettes financières diverses	6 411		5 197		1 214	23.36
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	29 970		21 650		8 320	38.43
	Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 262		30 212		27 050	89.53	
Dettes fiscales et sociales	280 345		212 642		67 703	31.84	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1 800				1 800		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	60 000		83 916		23 916	28.50
	Total IV	435 993		354 238		81 755	23.08
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 398 475		1 175 661		222 815	18.95

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

435 993 354 238

K

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N			Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	1 269 753		1 269 753	1 214 836		54 918	4.52
Chiffre d'affaires NET	1 269 753		1 269 753	1 214 836		54 918	4.52
Production stockée			27 007	19 748		7 259	36.76
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			22 340	49 072		26 732	54.48
Autres produits			5	9		3	38.05
Total des Produits d'exploitation (I)			1 265 091	1 244 168		20 923	1.68
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			499 398	457 671		41 727	9.12
Impôts, taxes et versements assimilés			21 516	26 503		4 987	18.82
Salaires et traitements			369 285	480 394		111 109	23.13
Charges sociales			143 183	198 908		55 724	28.02
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			18 493	20 608		2 115	10.26
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			90 782			90 782	
Dotations aux provisions			20 000	101 807		81 807	80.35
Autres charges			212	5		207	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			1 162 869	1 285 895		123 027	9.57
I - Résultat d'exploitation (I-II)			102 222	41 727		143 950	344.98
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

2 193

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)				7	7	100.00
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI				7	7	100.00
2. Résultat financier (V-VI)				7	7	100.00
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)						
		102 222		41 735	143 957	344.93
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				2 193	2 193	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital		91 000			91 000	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		91 000		2 193	88 807	NS
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		8 574			8 574	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		9 600			9 600	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		18 174			18 174	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		72 826		2 193	70 633	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		32 182		395	32 577	NS
Total des produits (I+III+V+VII)		1 356 091		1 246 361	109 730	8.80
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		1 213 225		1 285 508	72 283	5.62
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		142 866		39 146	182 013	464.96

* Y compris Redevance de crédit bail immobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 398 475.14 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 269 753.48 Euros et dégageant un bénéfice de 142 866.48 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le COVID -19 étant un évènement postérieur au 31/12/2019, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de l'évènement COVID-19 et de ses conséquences.

Les mesures de contraintes décidées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au Covid 19 emportent, pour le tissu économique, des conséquences notamment financières d'une ampleur inédite.

A ce jour, les conséquences qui en découlent sur la santé financière des entreprises est difficilement prévisible, compte tenu des incertitudes pesant sur la durée des mesures de restrictions en cours mais également des modalités et conditions de sortie de cette crise.

Compte tenu de la date de ces évènements, sans lien direct prépondérant avec la situation à la clôture de l'exercice 2019, nous avons établi les comptes sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes qui ne rendent nécessaire aucune variation dans la valorisation de nos actifs et passifs, l'activité opérationnelle ayant été poursuivie, bien que de façon dégradée, au-delà du 17 mars 2020.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 035		
Installations générales agencements aménagements des constructions	162 732		
Installations générales agencements aménagements divers	666		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	36 171		
TOTAL	199 569		
Autres participations	9 600		
Autres titres immobilisés	15		
Prêts, autres immobilisations financières	457		
TOTAL	10 072		
TOTAL GENERAL	225 676		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 648		14 387	14 387
Installations générales agencements aménagements constr.			162 732	162 732
Installations générales agencements aménagements divers			666	666
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			36 171	36 171
TOTAL			199 569	199 569
Autres participations		9 600		
Autres titres immobilisés			15	15
Prêts, autres immobilisations financières			457	457
TOTAL		9 600	472	472
TOTAL GENERAL	1 648	9 600	214 428	214 428

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	13 574	994	181	14 387
Installations générales agencements aménagements constr.	124 774	16 274		141 048
Installations générales agencements aménagements divers	234	216		450
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	34 571	1 009		35 579
TOTAL	159 579	17 499		177 077
TOTAL GENERAL	173 152	18 493	181	191 464

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	994				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	16 274				
Instal.générales agenc.aménag.divers	216				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 009				
TOTAL	17 499				
TOTAL GENERAL	18 493				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Impôts	16 807		16 807		
Autres provisions pour risques et charges	85 000	20 000	5 000		100 000
TOTAL	101 807	20 000	21 807		100 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	1 318	26 410			27 728
Sur comptes clients	158 377	64 372	435		222 314
TOTAL	159 695	90 782	435		250 042
TOTAL GENERAL	261 502	110 782	22 242		350 042

Dont dotations et reprises d'exploitation					
		110 782	22 242		

Des provisions pour risques sont constituées à la clôture de l'exercice pour couvrir les litiges connus à la date d'arrêté des comptes et dont le fait générateur est antérieur à la date de clôture de l'exercice.

Leurs estimations sont le reflet des analyses des éléments actuels et disponibles faites par la direction sur les dossiers concernés et des hypothèses retenues comme les plus vraisemblables par la direction.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	457	457	
Clients douteux ou litigieux	290 687	290 687	
Autres créances clients	586 742	586 742	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 944	2 944	
Taxe sur la valeur ajoutée	13 582	13 582	
Groupe et associés	43 000	43 000	
Débiteurs divers	8 871	8 871	
Charges constatées d'avance	11 227	11 227	
TOTAL	957 509	957 509	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	205	205		
Fournisseurs et comptes rattachés	57 262	57 262		
Personnel et comptes rattachés	35 137	35 137		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	54 848	54 848		
Impôts sur les bénéfices	16 208	16 208		
Taxe sur la valeur ajoutée	169 286	169 286		
Autres impôts taxes et assimilés	4 867	4 867		
Groupe et associés	6 411	6 411		
Autres dettes	1 800	1 800		
Produits constatés d'avance	60 000	60 000		
TOTAL	406 023	406 023		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	4 000			4 000

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :
les logiciels sont amortis sur 1 à 3 ans.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	13 472	100,00
Logo	915	100,00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des amortissements

Le règlement 2004-06 du CRC du 24 novembre 2005 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs est entré en application pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005.

Immobilisations non décomposables :

En accord avec le règlement du CRC la société a opté pour la simplification offerte aux PME consistant à ne pas modifier les conditions d'amortissements définies par les usages antérieurs

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	linéaire	10 ans
Installations techniques	linéaire	5 ans
Matériel de bureau et inform.	linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	linéaire	5 ans/10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir ces participations si elle avait à les acquérir.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les travaux en cours ont été évalués d'après les budgets définis sur les affaires en cours à la clôture de l'exercice et les estimations d'avancement des prestations sur ces mêmes affaires.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3 2 et 831-2/6)

Les travaux en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	168 296
Autres créances	6 677
Total	174 973

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	205
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 101
Dettes fiscales et sociales	48 932
Autres dettes	1 800
Total	81 038

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	11 227
Total	11 227
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	60 000
Total	60 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Cette rubrique n'est pas renseignée car elle conduirait à identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	5
Total	7

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

Néant

Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel résulte principalement de la cession de titres de participation.

Informations relatives aux parties liées :

Les transactions avec les parties liées ont été faites à des conditions de marché.

Honoraires CAC :

- dans le cadre de la mission des comptes : 3 900€
- dans le cadre des Autres services que la certification des comptes : néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Compte tenu des données de l'entité et des hypothèses actuarielles retenues, le total des engagements au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31/12/2019 s'élève à : 11 619€

Ces engagements ne sont pas comptabilisés à la clôture.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
		11 619
Engagement total		11 619

Hypothèses de calculs retenues

Méthode : méthode des unités de crédit projetées

- Départ à la retraite à l'âge légal soit 60/62 ans
- Taux de rotation du personnel faible
- Taux de charges sociales patronales de 28%
- Taux d'augmentation annuelle des salaires faible
- Convention collective des experts-comptables et commissaires aux comptes
- Table de mortalité Insee 2018
- Taux d'actualisation net d'inflation 0%

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Le 27/04/2020
BONNET PIERRE PRESIDENT

Ludovic BOULLE
Anne GUILLEMIN
Jérôme LECLERCQ
Julien MASSA
Jean de MILLY

BMA

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 Euros

Siège social : Immeuble Le Mercure
94, rue Servient
69003 LYON

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2019

Aux Associés de la société BMA,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

MÂCON - Siège Social
Espace d'activités de Sennecé
644, rue des Grandes Teppes
71000 MÂCON
Tél : + 33 3 85 36 84 84
Fax : + 33 3 85 36 84 50
contactmacon@andre-legroupe.com

CHAROLLES
5, place Charles le Téméraire
71120 CHAROLLES
Tél : + 33 3 85 24 29 10
Fax : + 33 3 85 24 29 11
contactcharolles@andre-legroupe.com

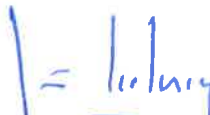
CHALON SUR SAÔNE
3, avenue de Chalon
71380 SAINT MARCEL
Tél : + 33 3 58 09 80 94
Fax : + 33 3 85 36 84 50
contactchalon@andre-legroupe.com

Conventions soumises à l'approbation des associés

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Mâcon, le 23 juin 2020

FOGEX SAS
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Dijon



Jérôme LECLERCO

BMA

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissaires aux comptes
au capital de 40 000 euros

Siège social : 94 rue Servient - Immeuble Le Mercure
69003 LYON

429 320 922 RCS LYON

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2020**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 142 866,48 euros en totalité au compte « Autres réserves ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2020

Voix pour : 3996

Voix contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est *adoptée*

Certifié conforme
Le Président
Pierre BONNET



Ludovic BOULLE
Anne GUILLEMIN
Jérôme LECLERCQ
Julien MASSA
Jean de MILLY

BMA

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 Euros

Siège social : Immeuble le Mercure
94, rue Servient
69003 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de la société BMA,

| Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BMA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 27 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

| Fondement de l'opinion

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

MÂCON - Siège Social
Espace d'activités de Sennecé
644, rue des Grandes Teppes
71000 MÂCON
Tél : + 33 3 85 36 84 84
Fax : + 33 3 85 36 84 50
contactmacon@andre-legroupe.com

CHAROLLES
5, place Charles le Téméraire
71120 CHAROLLES
Tél : + 33 3 85 24 29 10
Fax : + 33 3 85 24 29 11
contactcharolles@andre-legroupe.com

CHALON SUR SAÛNE
3, avenue de Chalon
71380 SAINT MARCEL
Tél : + 33 3 58 09 80 94
Fax : + 33 3 85 36 84 50
contactchalon@andre-legroupe.com

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

| Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude exposée dans la note « Complément d'information relatif au bilan, état des provisions » de l'annexe des comptes annuels concernant les provisions pour risques liés à des litiges.

| Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Valorisation des travaux en cours

L'annexe dans sa partie « Complément d'informations relatif au bilan » inclue des notes « Evaluation des produits et des encours » et « Dépréciation des stocks » qui décrivent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des travaux en cours.

Nos travaux ont principalement consisté à apprécier le caractère approprié de ces règles et méthodes, à en vérifier, par sondages, la correcte application et, pour ce qui concerne les dépréciations, à apprécier leur caractère raisonnable des estimations effectuées.

| Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion, arrêté le 22 juin 2020 et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

| Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la société.

| Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Mâcon, le 23 juin 2020

FOGEX SAS
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de DIJON


Jérôme LECLERCO

ANNEXE AU RAPPORT

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BMA
94 rue Servient
Le Mercure
69003 LYON

*Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2019 au 31/12/2019*

Activité principale de l'entreprise : EXPERTISE COMPTABLE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal
- Le dossier de gestion

Fait à LYON
Le 23/06/2020

BMA
94 RUE SERVIENT
69003 LYON
04 72 83 94 83

SOMMAIRE

	Pages
COMPTES ANNUELS	
- Analyse de votre entreprise	1
- Bilan, Indicateurs financiers	2
- Bilan actif-passif	3 et 4
- Compte de résultat	5 et 6
- Annexe	7 à 16
- Détail des comptes bilan actif passif	17 à 20
- Détail Compte de résultat	21 à 24
- Annexe à la liasse fiscale	25 à 29
DOSSIER FISCAL	
- Liasse 2065	30 et 31
- Liasse 2067	32
- Liasses 2050 à 2059-F	33 à 52
DOSSIER DE GESTION	
- Bilan synthétique	53
- Détail bilan synthétique	54 à 57
- Soldes intermédiaires de gestion	58
- Détail Soldes intermédiaires de gestion	59 à 61
- Equilibre financier	62
- Tableau de financement	63 et 64
- Du résultat à la trésorerie	65
- Ratios	66

BMA
94 RUE SERVIENT

69003 LYON
04 72 83 94 83

BMA

94 rue Servient
Le Mercure
69003 LYON

COMPTES ANNUELS

BMA
94 RUE SERVIENT

69003 LYON
04 72 83 94 83

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	14 387	14 387		2 461	2 461	100.00
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	162 732	141 048	21 684	37 958	16 274	42.87
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	36 837	36 029	808	2 033	1 225	60.25
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations				9 600	9 600	100.00	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	15		15	15			
Prêts							
Autres immobilisations financières	457		457	457			
Total II	214 428	191 464	22 964	52 524	29 560	56.28	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services	320 047	27 728	292 319	345 736	53 418	15.45
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	877 428	222 314	655 115	517 843	137 271	26.51
	Autres créances	68 397		68 397	51 221	17 175	33.53
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	348 454		348 454	200 329	148 125	73.94	
Charges constatées d'avance (3)	11 227		11 227	8 007	3 220	40.22	
Total III	1 625 552	250 042	1 375 511	1 123 136	252 374	22.47	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 839 981	441 506	1 398 475	1 175 661	222 815	18.95	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

457

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 40 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	40 000		40 000			
	Réserves						
	Réserve légale	4 000		4 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	675 616		714 762		39 146	5.48
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	142 866		39 146		182 013	464.96
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	862 482		719 616		142 866	19.85
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	100 000		101 807		1 807	1.77
	Total III	100 000		101 807		1 807	1.77
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	205		621		416	67.00
	Emprunts et dettes financières diverses	6 411		5 197		1 214	23.36
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	29 970		21 650		8 320	38.43
	Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 262		30 212		27 050	89.53	
Dettes fiscales et sociales	280 345		212 642		67 703	31.84	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	1 800				1 800		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	60 000		83 916		23 916	28.50
	Total IV	435 993		354 238		81 755	23.08
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 398 475		1 175 661		222 815	18.95

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

435 993 354 238

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N			Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	1 269 753		1 269 753	1 214 836		54 918	4.52
Chiffre d'affaires NET	1 269 753		1 269 753	1 214 836		54 918	4.52
Production stockée			27 007	19 748		7 259	36.76
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			22 340	49 072		26 732	54.48
Autres produits			5	9		3	38.05
Total des Produits d'exploitation (I)			1 265 091	1 244 168		20 923	1.68
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			499 398	457 671		41 727	9.12
Impôts, taxes et versements assimilés			21 516	26 503		4 987	18.82
Salaires et traitements			369 285	480 394		111 109	23.13
Charges sociales			143 183	198 908		55 724	28.02
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			18 493	20 608		2 115	10.26
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			90 782			90 782	
Dotations aux provisions			20 000	101 807		81 807	80.35
Autres charges			212	5		207	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			1 162 869	1 285 895		123 027	9.57
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			102 222	41 727		143 950	344.98
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

2 193

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)				7	7	100.00
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI				7	7	100.00
2. Résultat financier (V-VI)				7	7	100.00
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)						
		102 222		41 735	143 957	344.93
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				2 193	2 193	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital		91 000			91 000	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		91 000		2 193	88 807	NS
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		8 574			8 574	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		9 600			9 600	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		18 174			18 174	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		72 826		2 193	70 633	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		32 182		395	32 577	NS
Total des produits (I+III+V+VII)		1 356 091		1 246 361	109 730	8.80
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		1 213 225		1 285 508	72 283	5.62
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		142 866		39 146	182 013	464.96

* Y compris Redevance de crédit bail immobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 398 475.14 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 269 753.48 Euros et dégageant un bénéfice de 142 866.48 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le COVID -19 étant un évènement postérieur au 31/12/2019, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de l'évènement COVID-19 et de ses conséquences.

Les mesures de contraintes décidées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au Covid 19 emportent, pour le tissu économique, des conséquences notamment financières d'une ampleur inédite.

A ce jour, les conséquences qui en découlent sur la santé financière des entreprises est difficilement prévisible, compte tenu des incertitudes pesant sur la durée des mesures de restrictions en cours mais également des modalités et conditions de sortie de cette crise.

Compte tenu de la date de ces évènements, sans lien direct prépondérant avec la situation à la clôture de l'exercice 2019, nous avons établi les comptes sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes qui ne rendent nécessaire aucune variation dans la valorisation de nos actifs et passifs, l'activité opérationnelle ayant été poursuivie, bien que de façon dégradée, au-delà du 17 mars 2020.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 035		
Installations générales agencements aménagements des constructions	162 732		
Installations générales agencements aménagements divers	666		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	36 171		
TOTAL	199 569		
Autres participations	9 600		
Autres titres immobilisés	15		
Prêts, autres immobilisations financières	457		
TOTAL	10 072		
TOTAL GENERAL	225 676		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 648		14 387	14 387
Installations générales agencements aménagements constr.			162 732	162 732
Installations générales agencements aménagements divers			666	666
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			36 171	36 171
TOTAL			199 569	199 569
Autres participations		9 600		
Autres titres immobilisés			15	15
Prêts, autres immobilisations financières			457	457
TOTAL		9 600	472	472
TOTAL GENERAL	1 648	9 600	214 428	214 428

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	13 574	994	181	14 387
Installations générales agencements aménagements constr.	124 774	16 274		141 048
Installations générales agencements aménagements divers	234	216		450
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	34 571	1 009		35 579
TOTAL	159 579	17 499		177 077
TOTAL GENERAL	173 152	18 493	181	191 464

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	994				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	16 274				
Instal.générales agenc.aménag.divers	216				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 009				
TOTAL	17 499				
TOTAL GENERAL	18 493				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Impôts	16 807		16 807		
Autres provisions pour risques et charges	85 000	20 000	5 000		100 000
TOTAL	101 807	20 000	21 807		100 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	1 318	26 410			27 728
Sur comptes clients	158 377	64 372	435		222 314
TOTAL	159 695	90 782	435		250 042
TOTAL GENERAL	261 502	110 782	22 242		350 042

Dont dotations et reprises d'exploitation					
		110 782	22 242		

Des provisions pour risques sont constituées à la clôture de l'exercice pour couvrir les litiges connus à la date d'arrêté des comptes et dont le fait générateur est antérieur à la date de clôture de l'exercice.

Leurs estimations sont le reflet des analyses des éléments actuels et disponibles faites par la direction sur les dossiers concernés et des hypothèses retenues comme les plus vraisemblables par la direction.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	457	457	
Clients douteux ou litigieux	290 687	290 687	
Autres créances clients	586 742	586 742	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 944	2 944	
Taxe sur la valeur ajoutée	13 582	13 582	
Groupe et associés	43 000	43 000	
Débiteurs divers	8 871	8 871	
Charges constatées d'avance	11 227	11 227	
TOTAL	957 509	957 509	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	205	205		
Fournisseurs et comptes rattachés	57 262	57 262		
Personnel et comptes rattachés	35 137	35 137		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	54 848	54 848		
Impôts sur les bénéfices	16 208	16 208		
Taxe sur la valeur ajoutée	169 286	169 286		
Autres impôts taxes et assimilés	4 867	4 867		
Groupe et associés	6 411	6 411		
Autres dettes	1 800	1 800		
Produits constatés d'avance	60 000	60 000		
TOTAL	406 023	406 023		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	4 000			4 000

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :
les logiciels sont amortis sur 1 à 3 ans.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	13 472	100,00
Logo	915	100,00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des amortissements

Le règlement 2004-06 du CRC du 24 novembre 2005 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs est entré en application pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005.

Immobilisations non décomposables :

En accord avec le règlement du CRC la société a opté pour la simplification offerte aux PME consistant à ne pas modifier les conditions d'amortissements définies par les usages antérieurs

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	linéaire	10 ans
Installations techniques	linéaire	5 ans
Matériel de bureau et inform.	linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	linéaire	5 ans/10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir ces participations si elle avait à les acquérir.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les travaux en cours ont été évalués d'après les budgets définis sur les affaires en cours à la clôture de l'exercice et les estimations d'avancement des prestations sur ces mêmes affaires.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3 2 et 831-2/6)

Les travaux en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	168 296
Autres créances	6 677
Total	174 973

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	205
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 101
Dettes fiscales et sociales	48 932
Autres dettes	1 800
Total	81 038

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	11 227
Total	11 227
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	60 000
Total	60 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Cette rubrique n'est pas renseignée car elle conduirait à identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	5
Total	7

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

Néant

Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel résulte principalement de la cession de titres de participation.

Informations relatives aux parties liées :

Les transactions avec les parties liées ont été faites à des conditions de marché.

Honoraires CAC :

- dans le cadre de la mission des comptes : 3 900€
- dans le cadre des Autres services que la certification des comptes : néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Compte tenu des données de l'entité et des hypothèses actuarielles retenues, le total des engagements au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31/12/2019 s'élève à : 11 619€

Ces engagements ne sont pas comptabilisés à la clôture.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
		11 619
Engagement total		11 619

Hypothèses de calculs retenues

Méthode : méthode des unités de crédit projetées

- Départ à la retraite à l'âge légal soit 60/62 ans
- Taux de rotation du personnel faible
- Taux de charges sociales patronales de 28%
- Taux d'augmentation annuelle des salaires faible
- Convention collective des experts-comptables et commissaires aux comptes
- Table de mortalité Insee 2018
- Taux d'actualisation net d'inflation 0%

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Le 27/04/2020
BONNET PIERRE PRESIDENT

Ludovic BOULLE
Anne GUILLEMIN
Jérôme LECLERCQ
Julien MASSA
Jean de MILLY

BMA

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 Euros

Siège social : Immeuble le Mercure
94, rue Servient
69003 LYON

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Réunion de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2019**

Aux Associés de la société BMA,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

MÂCON - Siège Social
Espace d'activités de Sennecé
644, rue des Grandes Teppes
71000 MÂCON
Tél : + 33 3 85 36 84 84
Fax : + 33 3 85 36 84 50
contactmacon@andre-legroupe.com

CHAROLLES
5, place Charles le Téméraire
71120 CHAROLLES
Tél : + 33 3 85 24 29 10
Fax : + 33 3 85 24 29 11
contactcharolles@andre-legroupe.com

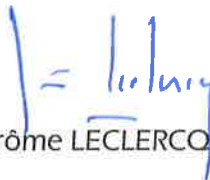
CHALON SUR SAÔNE
3, avenue de Chalon
71380 SAINT MARCEL
Tél : + 33 3 58 09 80 94
Fax : + 33 3 85 36 84 50
contactchalon@andre-legroupe.com

Conventions soumises à l'approbation des associés

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Mâcon, le 23 juin 2020

FOGEX SAS
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Dijon



Jérôme LECLERCO